

123 Club PME 2016

L'autorité des marchés financiers a apposé le visa AMF n° 16-075 en date du 11 mars 2016 sur le prospectus relatif à cette offre au public de titres financiers.

123Club PME 2016 est une société anonyme (SA) faisant une offre au public de 50 000 000 de BSA. Les BSA (Bons de Souscription d'Actions ordinaires) permettent d'avoir accès au capital de la SA 123Club PME 2016 en cas d'exercice par leur titulaire. Chaque BSA donne le droit, en cas d'exercice, de souscrire une action ordinaire de la SA 123Club PME 2016 au prix de 1€ chacune (commission de placement incluse), soit une augmentation de capital total maximum de 50 000 000 € en cas d'exercice de l'intégralité des BSA.

Les investisseurs sont invités à prendre connaissance du prospectus et notamment des facteurs de risque et des frais. 123Venture a reçu une délégation de gestion pour la constitution et le suivi du portefeuille de participations de la SA 123Club PME 2016. Le prospectus est disponible sans frais chez 123Venture - 94 rue de la Victoire - 75009 Paris - www.123venture.com ainsi que sur le site internet de l'AMF www.amf-france.org.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que votre argent est bloqué pendant une durée minimale de 7,5 années. Le Holding 123Club PME 2016 est exclusivement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers. Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce Holding, décrits dans son prospectus qui a reçu le visa AMF n° 16-075 en date du 11 mars 2016. Enfin, le visa de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la société de gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.

Document non contractuel. Prospectus visé par l'AMF disponible sur simple demande auprès d'123Venture, société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF.

123VENTURE
Créateurs de Valeurs

123 CLUB PME 2016 LES POINTS CLÉS

01

UN INVESTISSEMENT PERMETTANT DE BÉNÉFICIER DE 50 % DE RÉDUCTION D'ISF JUSQU'À 45 000 €¹ (EN CONTREPARTIE D'UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL ET SOUS RÉSERVE DE LA CONSERVATION DES ACTIONS PENDANT 5 ANS MINIMUM, SOIT JUSQU'AU 31/12/2021)

123Club PME 2016 est une Holding ISF (ci-après « 123Club PME 2016 » ou la « Holding ») ayant pour objet de souscrire d'ici le 15 juin 2016 au capital de sociétés opérationnelles éligibles (répondant aux critères d'investissement visés au 1bis du I de l'article 885-0 V bis du CGI), ci-après les « Sociétés Éligibles », et dans lesquelles la Holding ne possède pas déjà de participations.

123Club PME 2016 remplira les conditions² permettant aux souscripteurs de bénéficier :

- **En 2016** : d'une réduction d'ISF de 50 %³ du montant de leur souscription (commission de placement incluse) dans la limite d'une réduction annuelle de 45 000 €¹ (en contrepartie d'un risque de perte en capital et d'une durée de détention des titres jusqu'à l'échéance de la 5^{ème} année suivant celle de la souscription minimum) ;
- **À partir de 2017** : d'une exonération d'ISF de la valeur des actions d'123Club PME 2016 qu'ils détiennent au 1^{er} janvier de chaque année suivant leur souscription dans la limite de la fraction de la valeur réelle de l'actif brut de la Holding représentative des Sociétés Éligibles, et au minimum jusqu'au 1^{er} janvier 2022 inclus, dès lors que jusqu'à cette date l'actif brut de la Holding sera composé à plus de 90 % par des titres de Sociétés ISF.

En effet, 123Club PME 2016 prévoit d'investir 100 % du montant des souscriptions d'actions⁴, issues de l'exercice des bons de souscription d'actions, qu'elle aura reçues au plus tard le 8 juin 2016, de telle sorte que, d'ici le 15 juin 2016, elle ait constitué un portefeuille diversifié de participations au capital de Sociétés Éligibles, conformément aux dispositions de l'article 885-0 V bis du CGI.

ATTENTION : Seuls les contribuables dont le patrimoine net taxable à l'ISF est supérieur ou égal à 2,57 M€ au 1^{er} janvier 2016 (contribuables déclarant leur ISF au 15 juin 2016) peuvent souscrire à 123Club PME 2016. Cette offre ne s'adresse pas aux personnes qui déclarent en 2016 leur patrimoine et leur ISF dans leur déclaration de revenus perçus en 2015.

02

UNE ATTENTION PARTICULIÈRE PORTÉE SUR LA SÉLECTION DES INVESTISSEMENTS

123Club PME 2016 souscrira exclusivement au capital de sociétés qui respectent les conditions d'éligibilité prévues par les dispositions de l'article 885-0 V bis du CGI.

123Club PME 2016 privilégiera les secteurs éligibles dans lesquels 123Venture dispose d'une expérience de plusieurs années et que la société de gestion a identifiés comme stratégiques pour l'avenir : l'industrie hôtelière et touristique (hôtels et campings notamment), la dépendance-santé (EHPAD notamment), les établissements de formation privés supérieurs ou spécialisés et les établissements de nature commerciale (indépendants et franchisés).

Il est rappelé que malgré le soin pris dans la sélection et le suivi des entreprises financées, investir dans 123Club PME 2016 comporte un risque de perte en capital. La diversification des projets d'investissement (tant en nombre qu'au regard des secteurs d'activité) peut être réduite, dans la mesure où elle dépend du montant des sommes souscrites par les Souscripteurs (objectif de 6 à 10 participations)⁵.

(1) Pour le calcul du plafond de réduction d'ISF de 45 000 €, l'investisseur doit tenir compte de l'ensemble des réductions de son ISF 2016 dont il pourrait bénéficier en 2016 conformément aux articles 885-0 V bis (au titre de souscriptions en direct dans des PME, dans des holdings ISF, et dans des parts de FIP-FCPI) et 885-0 V bis A du CGI (dons en faveur d'associations et de fondations).

(2) Pour plus de détails, cf. Prospectus rubrique 6.4.

(3) À la date de publication de cette plaquette, et sous réserve des évolutions fiscales qui pourraient intervenir ultérieurement à la date de visa de l'AMF, la réduction d'ISF est soumise au respect par l'investisseur personne physique de conditions et notamment de conservation des actions jusqu'au 31/12/2021 inclus.

(4) Commission de placement de 7 % incluse.

(5) Le montant minimum de l'augmentation de capital résultant de l'exercice des BSA émis est de 15 000 000 d'euros puisqu'en deçà de cette limite l'Offre sera annulée.

03

UN OBJECTIF DE GESTION À HORIZON 2024

123Club PME 2016 a été immatriculée le 11/01/2016 au RCS de Paris sous le n° 817.664.673 et a une durée de vie de 99 années venant à échéance le 10/01/2115 (sauf dissolution anticipée décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire ou prorogation).

La Holding organisera ses investissements de façon à débiter la cession de ses participations dès l'expiration du délai de conservation fiscal des titres par les souscripteurs, soit à l'expiration de la cinquième année suivant celle de l'investissement⁽⁶⁾. L'objectif, sans que cela ne soit garanti, est de proposer aux actionnaires réunis en assemblée la dissolution anticipée de la holding dans le courant de l'année 2024 et de leur rendre leur investissement de départ augmenté de l'éventuel boni de liquidation.

123Club PME 2016 investira exclusivement dans des titres non cotés sur un marché d'instruments financiers, peu ou pas liquides. Par suite, il ne peut être exclu qu'123Club PME 2016 éprouve des difficultés à céder de telles participations au niveau de prix souhaité afin de respecter les objectifs de liquidation du portefeuille, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur la valeur liquidative de la holding.

123Club PME 2016 pourra co-investir aux côtés d'opérateurs économiques dans les Sociétés Éligibles via un mécanisme d'option qui implique un plafonnement du prix de cession (actions assorties d'une promesse de vente à l'opérateur en contrepartie de primes d'option versées par l'opérateur à la Société). Ainsi, comme l'illustre le tableau de scénarii ci-dessous, dans le cas d'un scénario optimiste (valorisation de la société à +100%), les actions assorties d'une promesse de vente viennent plafonner le potentiel de performance à un seuil déterminé à l'avance (ici, par exemple, +20%) alors qu'une action ordinaire sans promesse de vente aurait permis de profiter pleinement de la hausse. Ce mécanisme limite donc la plus-value potentielle d'123Club PME 2016 alors que cette dernière reste exposée à un risque de

perte en capital si l'investissement évoluait défavorablement (scénario pessimiste). L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que les conditions de la promesse de vente seront déterminées lors de l'investissement dans les Sociétés Éligibles. Il est toutefois projeté que la Société puisse attendre un retour sur investissement égal à au moins 1,20 fois son prix de souscription dans l'hypothèse de l'exercice de l'option par l'opérateur en sus des primes d'options versées.

L'objectif de l'investissement avec un mécanisme d'option est de permettre aux opérateurs co-investisseurs qui le souhaiteraient d'acquérir, dans un calendrier et selon un schéma d'ores et déjà établis, 100 % de la Société Éligible à l'issue du délai de conservation des actions recommandé fiscalement pour éviter la remise en cause de leur réduction fiscale.

(6) Pour bénéficier de la réduction d'ISF, les investisseurs doivent conserver les actions d'123Club PME 2016 jusqu'au 31 décembre 2021 inclus, le même délai de conservation devant également être respecté par la Holding.

EXEMPLE DE SCÉNARI D'ÉVOLUTION DU PRIX D'UNE ACTION ASSORTIE D'UNE PROMESSE DE VENTE FIXÉE À 1,20X LE PRIX DE SOUSCRIPTION COMPARÉ À UNE ACTION ORDINAIRE SANS PROMESSE DE VENTE, SUR LA BASE D'UNE ACTION ORDINAIRE POUR UNE ACTION DE PRÉFÉRENCE

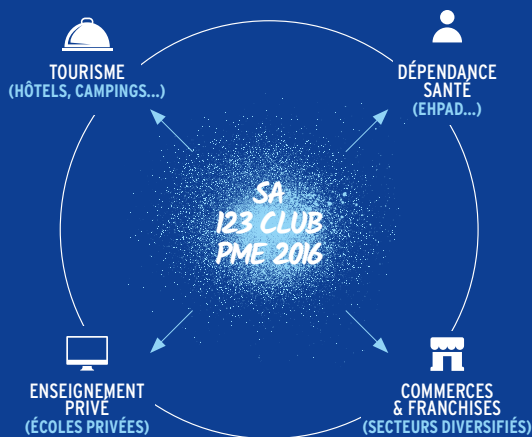
SCÉNARI	PRIX DE SOUSCRIPTION D'UNE ACTION (EN €)	VALORISATION DE LA SOCIÉTÉ LORS DE LA CESSION (EN € POUR 1 ACTION)	PRIX DE CESSION SI L'ACTION EST ASSORTIE D'UNE PROMESSE DE VENTE (EN €)	PRIX DE CESSION D'UNE ACTION ORDINAIRE SANS PROMESSE DE VENTE (EN €)	SUR/SOUS PERFORMANCE INDUITE PAR LE MÉCANISME D'OPTION (EN €)
PESSIMISTE	100	0	0	0	0
MÉDIAN	100	100	100	100	0
OPTIMISTE	100	200	120	200	-80

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

123Club PME 2016 souscrit au capital de sociétés non cotées exerçant leur activité dans des secteurs identifiés comme stratégiques pour les années à venir par 123Venture, notamment : **l'industrie hôtelière et touristique (hôtels et campings notamment), la dépendance-santé (EHPAD notamment), les établissements de formation privés supérieurs ou spécialisés et les établissements de nature commerciale (indépendants et franchisés).** Ces secteurs connaissent, selon 123Venture, une croissance structurelle depuis plusieurs années liée à un déficit d'offre et/ou au développement d'innovations de rupture, comme dans les méthodes de distribution ou les canaux de commercialisation par exemple. Toutefois, il existe des risques spécifiques liés aux secteurs d'activité des Sociétés Eligibles dans lesquelles pourra investir 123Club PME 2016. Certaines peuvent rétrospectivement avoir fait l'objet d'une analyse erronée des opportunités de marché par les dirigeants et ne pas rencontrer le succès commercial escompté.

Les investissements seront notamment sélectionnés en fonction des convictions de gestion de l'équipe d'123Venture, de son expérience accumulée et de la perspective de plus-values qu'ils présentent à l'expiration de la cinquième année suivant celle de l'investissement. La Société favorisera pour ce faire des projets qui offrent un retour sur investissement rapide.

123Venture attachera une importance particulière à la sélection des sociétés du portefeuille d'123Club PME 2016 avec un objectif de 6 à 10 participations, étant précisé qu'une participation ne pourra pas représenter plus de 30 % du capital de la Société. Le nombre de participations sera notamment fonction du montant des souscriptions recueillies par 123Club PME 2016. Investir dans des PME non cotées présente un risque de perte en capital.



CO-INVESTISSEMENTS AUX CÔTÉS D'OPÉRATEURS ÉCONOMIQUES

123Club PME 2016 pourra co-investir dans chacune des sociétés aux côtés d'opérateurs économiques de référence dans leur secteur d'activité afin de bénéficier de leur savoir-faire dans la gestion et l'exploitation de projets. Ces opérateurs pourront avoir la possibilité d'acquérir 100 % des sociétés dont ils seront actionnaires à compter du 1er janvier 2022 au titre d'une option d'achat des actions composant le capital desdites sociétés que leur consentira 123Club PME 2016. En contrepartie, l'entrée au capital d'un opérateur présente un risque de dilution des souscripteurs, les opérateurs pouvant aller jusqu'à être majoritaires au capital de chacune des sociétés, leur conférant un pouvoir de décision en assemblée générale extraordinaire. À noter que ce mécanisme implique également un plafonnement de la performance à un seuil déterminé à l'avance et limite donc la plus-value potentielle d'123Club PME 2016 alors que cette dernière reste exposée à un risque de perte en capital si l'investissement évoluait défavorablement.

PARTAGE DE LA PLUS-VALUE RÉALISÉE PAR 123CLUB PME 2016

S'agissant du partage de la plus-value réalisée par la Société, 123Venture et ses salariés dirigeants, mandataires sociaux, actionnaires et personnes agissant pour son compte qui auront acquis des actions de préférence de catégorie B bénéficieront, en tant que titulaires d'actions de préférence de catégorie B de la Société du droit de recevoir, après (i) remboursement de la valeur nominale des actions ordinaires puis (ii) de la valeur nominale des actions de préférence, 20 % de la somme des bénéfices distribuables et du boni de liquidation, les 80 % restant de la somme des bénéfices distribuables et du boni de liquidation étant répartis entre les actions ordinaires.

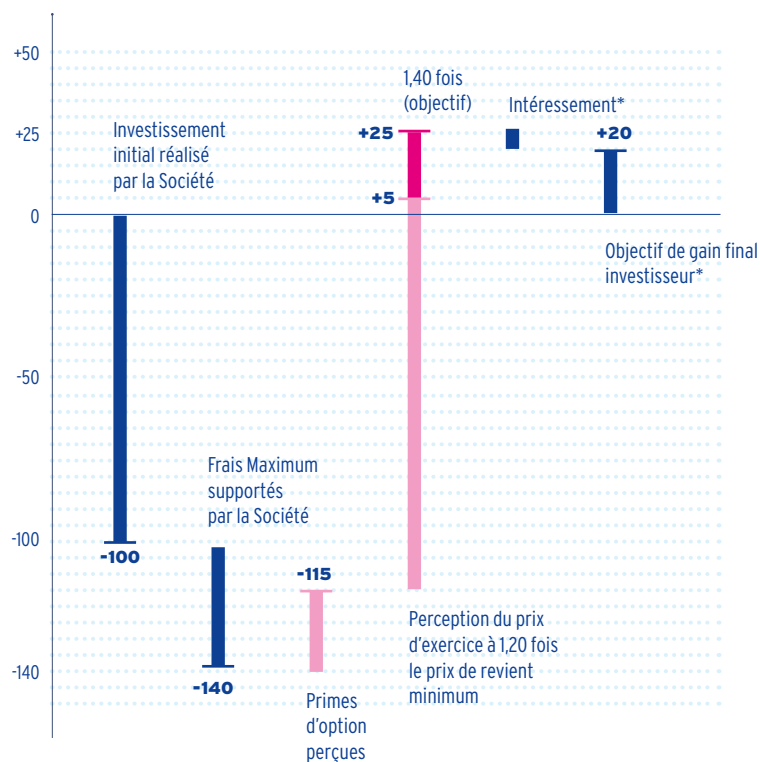
Les scénarii ci-dessous sont issus de la réglementation en vigueur. Cependant compte tenu d'éventuelles stratégies d'options données aux partenaires opérateurs, ces scénarii pourraient être peu probables. Afin de bien comprendre la rentabilité pour l'investisseur de la mise en œuvre d'une telle stratégie, il est donné à titre indicatif ci-contre un récapitulatif des flux pour la Société.

Le montant minimum de souscription par Souscripteur est fixé à 5 000 € (correspondant à la souscription et l'exercice de 5 000 BSA).

MONTANTS TOTAUX, SUR UNE DURÉE DE 7,5 ANS DE LA SOCIÉTÉ, POUR UN MONTANT INITIAL D' ACTIONS ORDINAIRES SOUSCRITES DE 1 000 € DANS LA SOCIÉTÉ

SCENARI DE PERFORMANCE	Montant initial des actions ordinaires souscrites	Total des frais de gestion et de distribution	Impact du « carried interest »	Total des distributions au bénéfice du souscripteur d'actions ordinaires lors de la liquidation (nettes de frais)
SCÉNARIO PESSIMISTE : 50 %	1 000	395	0	105
SCÉNARIO MOYEN : 150 %	1 000	395	21	1084
SCÉNARIO OPTIMISTE : 250 %	1 000	395	221	1884

EXEMPLE DE SCÉNARIO DE FLUX POUR LA SOCIÉTÉ 123CLUB PME 2016



* Attention : Les montants indiqués dépendront du prix de cession effectif.



DÉPENDANCE SANTÉ

110 M€ DÉPLOYÉS
(EHPAD, résidences-services, laboratoires d'analyses...)



TOURISME

140 M€ DÉPLOYÉS
(76 hôtels / 10 campings)



ENSEIGNEMENT PRIVÉ

15 M€ DÉPLOYÉS
dans une dizaine d'établissements de formation privés



COMMERCES ET FRANCHISES

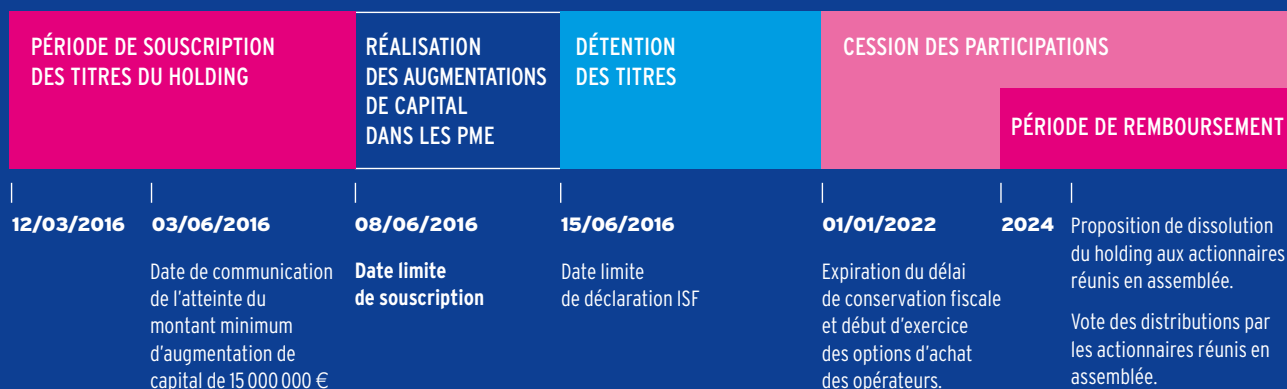
70 M€ DÉPLOYÉS
dans des secteurs variés (chaîne de fleuristes, pressing, restauration...)

L'EXPÉRIENCE D'123VENTURE

SOURCE 123VENTURE AU 1^{ER} JANVIER 2016

Les sociétés dans lesquelles investira 123Club PME 2016 auront notamment pour objet, dans leurs secteurs d'activité respectifs, l'acquisition ou la construction en vue de leur exploitation d'établissements en France et en Europe.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL



SOUSCRIPTION

La souscription à 123Club PME 2016 se fait via un bulletin de souscription à une émission de bons de souscription d'actions (BSA) émis à titre gratuit et donnant droit chacun lors de l'exercice à la souscription d'une action ordinaire. Les BSA seront exercés via un bulletin d'exercice des BSA moyennant le versement de 1 € par BSA exercé (commission de placement incluse) par un chèque ou un virement correspondant au montant total de la souscription.

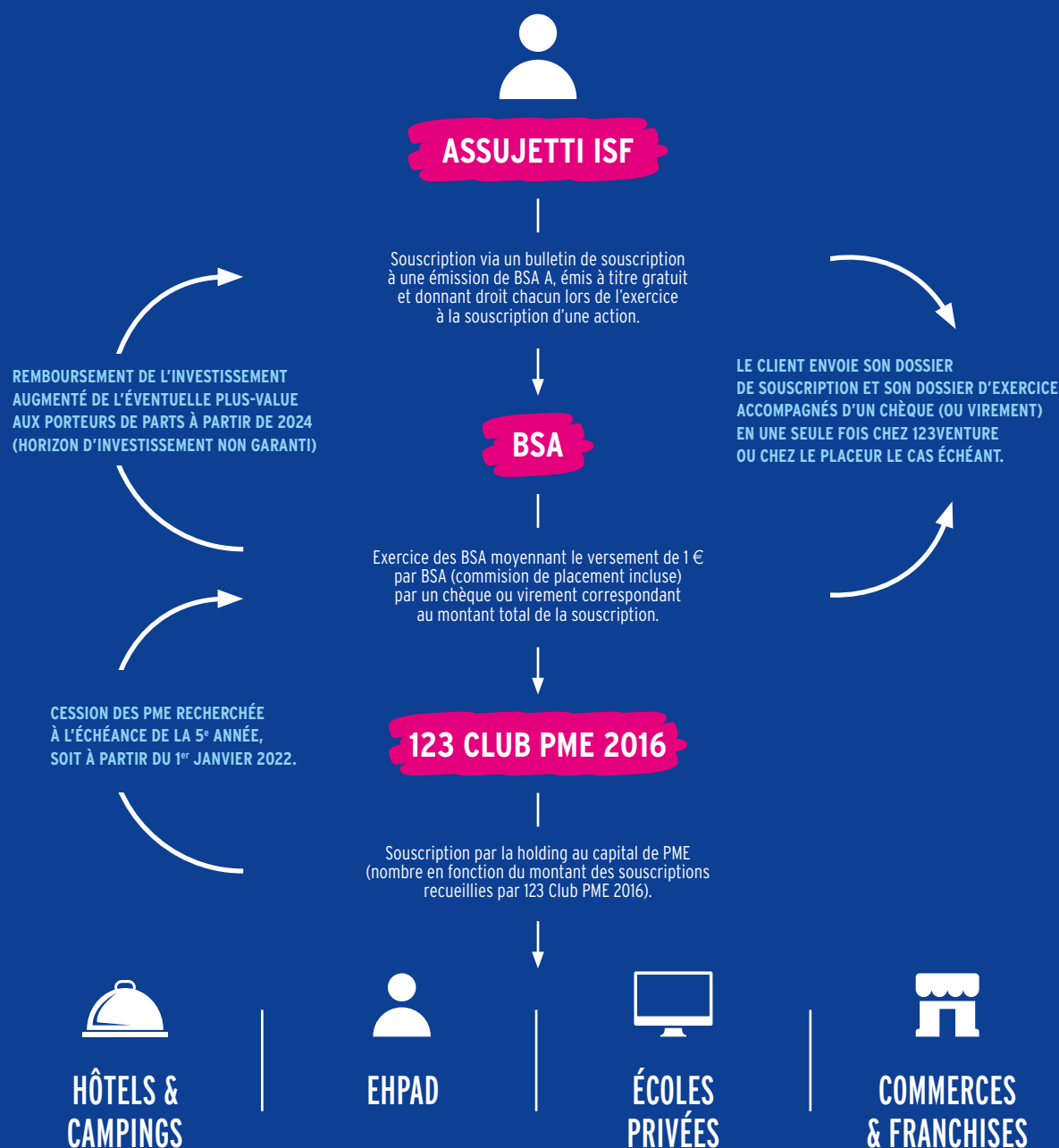
La souscription des actions sera définitive après validation de la souscription et expiration du délai de rétractation de 48h du souscripteur. Les souscripteurs d'123Club PME 2016 pourront déduire de leur ISF à payer en 2016 50 % du montant de leur souscription (commission de placement incluse) dans la limite de 45 000 €⁽⁷⁾ de réduction (en contrepartie d'un risque de perte en capital et sous réserve de la conservation des actions pendant 5 ans minimum, soit jusqu'au 31/12/2021).

EXEMPLE DE SOUSCRIPTION

Montant investi dans 123Club PME 2016 ⁽⁸⁾	90 000 €
Taux de réduction ISF	X 50 %
Quote-part investie par 123Club PME 2016 dans des sociétés éligibles à la réduction d'ISF	X 100 %
Montant de la réduction d'ISF obtenue	45 000 € ⁽⁷⁾

(7) Pour le calcul du plafond de réduction d'ISF de 45 000 €, l'investisseur doit tenir compte de l'ensemble des réductions de son ISF 2016 dont il pourrait bénéficier en 2016 conformément aux articles 885-0 V bis (au titre de souscriptions en direct dans des PME, dans des holdings ISF, et dans des parts de FIP-FCPI) et 885-0 V bis A du CGI (dons en faveur d'associations et de fondations).

(8) Le minimum de souscription est de 5 000 €, commission de placement de 7 % incluse.



123VENTURE L'ESSENTIEL

(CHIFFRES AU 1^{ER} JANVIER 2016)

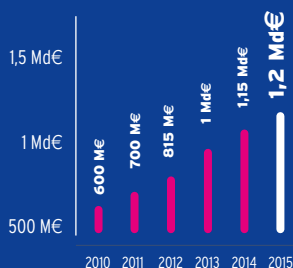
01

PÉRENNITÉ

UNE SOCIÉTÉ DE GESTION PÉRENNE

123Venture est une société de gestion indépendante spécialisée sur les classes d'actifs dites « alternatives » comme le capital-investissement (non coté) et l'immobilier.

Avec aujourd'hui 1,2 Md€ d'actifs gérés pour le compte de 65 000 clients privés, 123Venture est devenue l'une des sociétés de gestion de référence des clients privés pour cette classe d'actifs. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.



Source : 123Venture

123VENTURE, 1^{ER} GÉRANT DE FONDS ISF EN TERMES DE COLLECTE

Depuis 6 ans, plus de 30 000 assujettis ISF ont fait confiance à 123Venture. 123Venture est ainsi le premier collecteur sur le marché de l'ISF avec plus de 600 M€ collectés depuis 2008.

Source : 123Venture

02

EXPÉRIENCE

15 ANS D'EXPÉRIENCE DU CAPITAL-INVESTISSEMENT

Depuis sa création, 123Venture se positionne comme un investisseur historique du capital-investissement, avec 15 ans d'expérience et plus de 400 entreprises accompagnées depuis l'origine pour plus d'1 Md€ investis.

Source : 123Venture au 1^{er} janvier 2016

Grâce à cette expérience, 123Venture dispose d'une vision du secteur à 360 degrés qui lui a permis de se bâtir des convictions sur l'ensemble du marché.

123Venture est aujourd'hui encore le 1^{er} investisseur en France dans les sociétés dont la valorisation est comprise entre 0 et 30 M€.

Source : Private Equity Magazine 2015

1^{ER} ACTEUR FRANÇAIS DU CAPITAL DÉVELOPPEMENT DEPUIS 2010

Depuis 2010, 123Venture est l'investisseur le plus actif en France sur la catégorie des entreprises dont la valorisation est comprise entre 0 et 30 M€. Source : Private Equity Magazine, février 2015

PRIVATE EQUITY

03

NOTORIÉTÉ

UNE SOCIÉTÉ DE GESTION RECONNUE PAR LES PROFESSIONNELS

(LISTE DES TROPHÉES NON EXHAUSTIVE)



1^{ÈRE} SOCIÉTÉ DE GESTION DE FCPI/FIP SELON LE MAGAZINE GESTION DE FORTUNE

Depuis 20 ans, le magazine Gestion de Fortune établit chaque année un Palmarès des meilleurs gérants de fonds de droit français dans chacune des catégories de produits financiers. Cette enquête, réalisée auprès de 3 000 professionnels de la gestion de patrimoine, s'appuie sur une méthodologie rigoureuse et permet de connaître avec précision les gérants les plus appréciés des professionnels de la gestion d'actifs. Les critères de sélection sont notamment basés sur la qualité des produits, du back office, de la relation commerciale et sur la politique de commissionnement. Pour la 7^{ème} année consécutive en 2016, 123Venture arrive en tête dans la catégorie « Gérant de FCPI/FIP ».



PRIX DES CONSEILLERS DES PYRAMIDES DE LA GESTION DE PATRIMOINE

Décerné chaque année par le magazine Investissement Conseils, ce prix récompense les meilleurs fournisseurs des conseillers en gestion de patrimoine indépendants dans 7 catégories. 123Venture a eu l'honneur de recevoir à nouveau le prix des conseillers, faisant d'123Venture la société de gestion de capital-investissement la plus plébiscitée par les conseillers en gestion de patrimoine. Les critères de sélection sont notamment basés sur la qualité des produits, du back office, de la relation commerciale et sur la politique de commissionnement.

FACTEURS DE RISQUES

Rien ne garantit la rentabilité de l'investissement au capital de la Société, ni même la récupération de tout ou partie de la mise de fonds initiale. Les Souscripteurs sont invités à prendre attentivement en considération l'ensemble des facteurs de risques décrits dans le Prospectus avant de prendre leur décision d'investissement. La réalisation de tout ou partie des risques ci-dessous est susceptible d'avoir un effet négatif sur les activités, la situation, les résultats financiers de la Société ou leurs objectifs.

RISQUE D'UNE DIVERSIFICATION RÉDUITE DES PROJETS D'INVESTISSEMENT

La diversification des projets d'investissement (tant en nombre qu'au regard des secteurs d'activité) peut être réduite, dans la mesure où elle dépend du montant des sommes souscrites par les Souscripteurs. La Société a pour objectif la constitution d'un portefeuille de 6 à 10 participations, étant précisé qu'une participation ne pourra pas représenter plus de 30 % du capital de la Société et plus de 15 millions d'euros d'investissement.

RISQUE DE DÉPENDANCE À LA SOCIÉTÉ 123VENTURE

Il existe un risque de dépendance de la Société à l'égard de 123Venture (actionnaire majoritaire à la date du visa du Prospectus et société de gestion de la Société). S'agissant de la dépendance capitalistique, elle est appelée à disparaître dès lors qu'aux termes de l'Offre, la participation de la société 123Venture ne représenterait plus que 0,07 % du capital social de la Société dans l'hypothèse où la totalité des BSA serait souscrite et exercée.

RISQUE D'ILLIQUITÉ ET DE PLAFONNEMENT DE LA PERFORMANCE

123Club PME 2016 investira exclusivement dans des titres non cotés sur un marché d'instruments financiers, peu ou pas liquides. Par suite, il ne peut être exclu

qu'123Club PME 2016 éprouve des difficultés à céder de telles participations au niveau de prix souhaité afin de respecter les objectifs de liquidation du portefeuille, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur la valeur liquidative de la holding. Par ailleurs, certains mécanismes d'investissement qui pourront être utilisés impliquent un plafonnement de la performance à un seuil déterminé à l'avance. Ces mécanismes limitent donc la plus-value potentielle d'123Club PME 2016 alors que cette dernière reste exposée à un risque de perte en capital si l'investissement évoluait défavorablement.

RISQUE DE DILUTION DES SOUSCRIPTEURS

Il existe un risque de dilution des souscripteurs, les opérateurs économiques aux côtés desquels pourra investir 123Club PME 2016 pouvant aller jusqu'à être majoritaires au capital de chacune des sociétés, leur conférant un pouvoir de décision en assemblée générale extraordinaire.

Par ailleurs, il existe d'autres risques propres aux valeurs mobilières :

RISQUE D'ANNULATION DE L'OFFRE

L'Offre sera annulée si, au 30 mai 2016, le montant total des souscriptions est inférieur à 15 000 000 d'euros.

RISQUE D'ILLIQUIDITÉ POUR LE SOUSCRIPTEUR

Les actions ne sont pas cotées ; le Souscripteur peut céder ses actions à un tiers à tout moment sous réserve du risque fiscal de voir sa réduction fiscale remise en cause en cas de cession de ses actions avant le 01/01/2022 et du risque fiscal de voir sa réduction fiscale remise en cause en cas de remboursement de son apport (i.e. de sa souscription) avant le 31/12/2023.

RISQUE LIÉ À L'INVESTISSEMENT EN CAPITAL

Risque de perte partielle ou totale d'investissement comme tout investissement au capital d'une société.

RISQUE DE REMISE EN CAUSE DU DISPOSITIF EN VIGUEUR AU JOUR DE L'ENREGISTREMENT DU PROSPECTUS DU FAIT D'UNE INTERPRÉTATION DE L'ADMINISTRATION FISCALE DES TEXTES EN VIGUEUR DIFFÉRENTE DE CELLE DE LA SOCIÉTÉ

Le Souscripteur ne bénéficie d'aucune garantie de non remise en cause ultérieure de l'éligibilité fiscale, notamment au regard des critères imposés par l'administration fiscale. Des modifications légales, fiscales et réglementaires peuvent intervenir et sont susceptibles d'affecter défavorablement la Société ou ses actionnaires.

RISQUES SPÉCIFIQUES LIÉS AUX SECTEURS D'ACTIVITÉ

Hôtellerie / Risques liés à la fréquentation des hôtels et Risques d'atteinte à la réputation.
Hébergement de plein air / Risques liés à la fréquentation des établissements de plein air et Risques de catastrophes naturelles.
EHPAD / Risques liés à la fréquentation des EHPAD et Risques d'impayés.
Établissements d'enseignement / Risques liés à la fréquentation des établissements d'enseignement et Risques d'atteinte à la réputation.
Commerces de détails / Risques liés à la consommation des ménages et Risques de qualité.

RISQUE LIÉ AUX CONFLITS D'INTÉRÊTS

123Venture gère différents véhicules d'investissement dont la politique d'investissement est différente de celle de la Société. Il n'existe donc en principe aucun risque potentiel de conflit d'intérêt entre la Société et les autres véhicules d'investissement gérés par 123Venture s'agissant de la répartition des dossiers. Dans l'hypothèse d'un tel conflit d'intérêt dans la répartition des dossiers, ce conflit sera géré conformément au Code de Déontologie de l'AFG-AFIC relatif aux sociétés de gestion de portefeuille du capital investissement.

DIFFUSION DE L'OFFRE & INFORMATION DISPONIBLE

Cette offre est commercialisée conformément aux modalités décrites dans le Prospectus disponible sur le site internet www.123venture.com. Le dossier de souscription est disponible sur simple demande au siège d'123Venture, sur son site internet www.123venture.com et auprès des Placeurs de l'Offre.

123Venture mettra par ailleurs à disposition de l'ensemble des actionnaires d'123Club PME 2016 le rapport annuel de gestion 2016 relatif à 123Club PME 2016 ainsi que différents éléments sur son activité.

123Club PME 2016 adressera à chaque souscripteur :

- au plus tard le 15 septembre 2016, l'attestation fiscale de réduction d'ISF,
- au cours du 1^{er} semestre 2017, l'attestation fiscale d'exonération d'ISF ainsi qu'une lettre d'information annuelle sur les frais.

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

Structure juridique	Holding ISF, constituée sous forme de SA
VISA AMF	Visa n° 16-075 du 11 mars 2016
Société de gestion	123Venture, agréée par l'AMF sous le n° GP 01-021
Modalité de souscription	Bulletin de souscription des BSA et bulletin d'exercice des BSA, accompagnés d'un chèque (ou virement) du montant total de la souscription
Date de communication de l'atteinte du montant minimal d'augmentation de capital de 15 000 000 €	3 juin 2016
Date limite de souscription	8 juin 2016 midi
Souscripteurs	Contribuables dont le patrimoine net taxable à l'ISF est supérieur ou égal à 2,57 M€ au 1 ^{er} janvier 2016 (contribuables déclarant leur ISF au 15 juin 2016). Cette offre ne s'adresse pas aux personnes qui déclarent en 2016 leur patrimoine et leur ISF dans leur déclaration de revenus perçus en 2015.
Valeur nominale des titres et prix de souscription	1 €
Commission de placement (non négociable)	7 % (incluse dans le prix de souscription)
Souscription minimale	5 000 actions soit 5 000 € (puis ajustable à l'euro près)
Réduction ISF	50 % des versements (dans la limite de 45 000 € de réduction)
Exonération ISF	Valeur des titres de la Holding chaque année au minimum jusqu'au 1 ^{er} janvier 2022 inclus, dans la limite de la fraction de la valeur réelle de l'actif brut de la Holding représentative des Sociétés ISF
Horizon de retour sur investissement non garanti	2024
Production des comptes	Annuelle le 30/06 de chaque année avec une valorisation intermédiaire au 31/12.
Banque Dépositaire	RBC Investor Services Bank France

TABLEAU DE FRAIS ANNUELS MOYENS (TFAM) MAXIMAUX

HORIZON D'INVESTISSEMENT : 7,5 ANS

CATÉGORIES AGRÉGÉES DE FRAIS	TFAM-GD GESTIONNAIRE ET DISTRIBUTEUR MAXIMAL	DONT TFAM-D DISTRIBUTEUR MAXIMAL
Droits d'entrée et de sortie	0,933 %	0,666 %
Frais récurrents de gestion et de fonctionnement	4,000 %	1,300 %
Frais de constitution	0,133 %	0,000 %
Frais de fonctionnement non récurrents liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations	0,100 %	0,000 %
Frais de gestion indirects	0,100 %	0,000 %
Total	5,266 % = Valeur du TFAM-GD maximal	1,966 % = Valeur du TFAM-D maximal

Compte tenu de ces taux maximum calculés sur une période de 7,5 ans, les frais supportés par la Société sur la même période pourraient représenter jusqu'à 39,49 % des montants souscrits, ce qui implique que dans l'hypothèse d'une valorisation constante du portefeuille l'investisseur ne récupérerait que 60,51 % de son investissement à l'issue d'une période de 7,5 ans. Les frais de gestion indirects à la charge des Sociétés Éligibles peuvent limiter la performance de l'investissement. Les frais de gestion indirects maximums cumulés sur une période de 7,5 ans représentent 0,75 %, compris dans le taux global de 39,49 %. L'objectif de

la Société est d'investir 100 % des montants levés permettant au souscripteur de bénéficier de 50 % de réduction d'ISF. Compte tenu de l'investissement de la totalité des montants souscrits par la Société dans les Sociétés Éligibles, la Société de Gestion aura à différer le paiement de tout ou partie de sa rémunération (sauf à ce que les revenus et produits du portefeuille et les éventuelles primes d'options versées par les Opérateurs permettent de couvrir le solde des frais). 123Venture a accepté de différer le paiement de sa rémunération en ce y compris la commission de placement de 7 % sans percevoir d'intérêt de retard.

AVERTISSEMENT : L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que votre argent est bloqué pendant une durée minimale de 7,5 années. Le Holding 123Club PME 2016 est exclusivement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers. Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce Holding, décrits dans son prospectus qui a reçu le visa AMF n° 16-075 en date du 11 mars 2016. Enfin, le visa de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la société de gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.

123CLUB PME 2016
c/o 123Venture

94, rue de la Victoire
75009 Paris France
T. +33 (0) 149 26 98 00
F. +33 (0) 149 26 98 19
www.123venture.com

123VENTURE
Créateurs de **Valeurs**